



Employeur et lettre de démission

Par **tine21**, le **24/02/2011 à 16:30**

Bonjour,rnrnMon ex patron, at il le droit de faire une copie de ma lettre de licenciement, à un tiers sans mon autorisation.rnNe serait elle pas personnelle, et lui tenu au secret professionnel.rnMerci d'avance de votre réponse sincère.

Par **rockfalyn**, le **24/02/2011 à 17:34**

Bonjour,rnrnEn principe, l'employeur, destinataire du courrier peut en faire l'usage qu'il veut, à condition de ne pas nuire volontairement au salarié démissionnaire.rnrnIl conviendrait de savoir à quel usage a été réservé la copie du courrier de démission.rnrnAinsi, si la copie a été fournie à une administration (Pôle emploi, inspection du travail, impôts, URSSAF...) il n'y a pas lieu de lui en faire grief. Il en est de même si le courrier a été fournie aux institutions représentatives du personnel aux fins de preuve de la démission.rnrnA suivre, donc.rnrnCordialementrnrnJR

Par **tine21**, le **28/02/2011 à 14:55**

Bonjour rockfalyn, rnrnMerci de m'avoir répondu aussi rapidement, je prend note de votre message.